



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°74
12 novembre 2018

- Décision du 31 octobre 2018 portant délégation de signature relative à l'exécution du marché public relatif à la prestation d'assistance à l'entité de surveillance du contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse

Direction territoriale Nord-Est

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**Décision portant
délégation de signature relative
à l'exécution du marché public relatif à la prestation d'assistance à l'entité
de surveillance du contrat de partenariat pour le remplacement des
barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse**



Le Directeur territorial de VNF,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 3 octobre 2013 portant notamment délégation de pouvoir au directeur général pour prendre toute décision ou signer tout acte ou convention liés à l'exécution du Contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse,

Vu la décision du 25 octobre 2018 portant délégation de pouvoir du directeur général de Voies navigables de France au directeur territorial Nord-Est, pour la préparation, la signature et l'exécution du marché de prestations d'assistance à l'entité de surveillance (et ses prestations annexes) du contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Hervé MARNEFFE, adjoint au responsable de l'arrondissement études et grands travaux,
- et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MARNEFFE, à M. Pascal SAINTOTTE, chargé de mission PPP au sein de l'arrondissement études et grands travaux,

à l'effet de prendre tous les actes ou décisions d'exécution du marché public relatif à la prestation d'assistance à l'entité de surveillance du contrat de partenariat des barrages de l'Aisne et de la Meuse.

Article 2 :

Délégation est donnée à :

- M. Hervé MARNEFFE, adjoint au responsable de l'arrondissement études et grands travaux,
- et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MARNEFFE, à M. Pascal SAINTOTTE, chargé de mission PPP au sein de l'arrondissement études et grands travaux,

à l'effet de conclure tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € correspondant à des prestations annexes au marché public d'assistance à l'entité de surveillance et de prendre tout acte et décision liés à la passation et à l'exécution de ces marchés.

Article 3 :

La décision portant délégation de signature relative à l'exécution du marché public relatif à la prestation d'assistance à l'entité de surveillance du contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse du 8 juin 2017 est abrogée.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Pascal GAUTHIER
Directeur territorial
Signé